



Paris, le 29 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

— **Opération Alimentation Vacances :** **les services sanitaires renforcent leurs contrôles pendant la période estivale** —

L'*Opération Alimentation Vacances* se déroule du 1^{er} juillet au 31 août chaque année. Elle mobilise près de 4 000 agents du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et permet de renforcer les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les activités de restauration dans les centres de vacances et de fabrication de produits locaux distribués dans les zones touristiques sont notamment ciblées.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une coopération interministérielle, l'*Opération Interministérielle Vacances*, à laquelle participent les services de l'État en charge de la sécurité sanitaire, de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes, des douanes et de la santé.

Certaines activités de contrôle sont plus fréquentes durant la période estivale. Ainsi, cet été, la surveillance sera prioritairement concentrée sur :

- ◆ les ventes ambulantes dans les zones touristiques (fêtes foraines, ventes sur ou à proximité des plages, véhicules boutiques et restaubus,...) ;
- ◆ la restauration commerciale dans les aéroports, la fourniture de repas à bord des avions ou des bateaux de croisières ;
- ◆ les établissements de restauration des centres de vacances, des cures thermales et des campings ;
- ◆ la vente à la ferme, les points de vente collectifs, les marchés locaux ;
- ◆ les fermes-auberges, les tables d'hôtes.

Les contrôles porteront principalement sur l'hygiène des denrées, le respect des températures de conservation des produits, le respect des procédures de nettoyage, ainsi que sur la formation du personnel, notamment saisonnier, aux principes généraux d'hygiène.

En 2011, l'*Opération Alimentation Vacances* avait donné lieu à 26 144 inspections par les agents des directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP), ayant conduit notamment à 87 fermetures d'établissements, 233 procès-verbaux d'infractions et au retrait de la consommation de 2,3 tonnes de produits.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11